



Cdd dans la fonction publique: prime de précarité

Par **Gwenn4**, le **08/01/2008** à **19:20**

J'ai signé un CDD de 1 an dans la fonction publique. Ai-je le droit à la prime de précarité?

Voici tous les articles cités dans le contrat:

Dans l'entête du document : Art 9 de la loi N°86-33 du 9 janvier 1986.

STATUT: dispositions du décret N°91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'art 2 de la loi N°86-33 du 9 janvier 1986.

OBJET: art 9-1 de la loi N°86-33 du 9 janvier 1986.

DUREE: décret du 6 février 1991.

Protection sociale: Décret 91-155 du 6 février 1991.

FIN DE CONTRAT-LICENCIEMENT: décret 95-833 du 6 juillet 1995 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents non titulaires des collectivités.

titre XII du décret N°91-155 du 6 février 1991 précité.